



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2 (CU2-017) .

Le demandeur est M. Serge PAIS demeurant rue Leemputten 11 à 2381 Weelde.

Le terrain concerné est situé Rue Rissart à 5150 Floriffoux et cadastré division 4, section C n°22B.

Le projet consiste en : la construction groupée de 27 logements .

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40, D.VIII.13 et R.IV.40-1. du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44 71 25)

Date d'affichage de la demande	Période de l'enquête publique		Date et lieu de clôture
26 mars 2025	Début le 1 ^{er} avril 2025	Clôture le 15 avril 2025	Maison communale, rue Emile Romedenne, 11 5150 Floreffe séance de clôture de 10 à 11h

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'annonce de projet en indiquant la mention CU2-017 EP

- soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- soit par courrier électronique : info.urbanisme@floreffe.be ;
- soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou lors du jour de clôture de l'annonce de projet de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Noémie GILLEMAN, architecte, et Mme Vanessa ORY, agent administratif au service urbanisme, tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11.

Par le Collège communal,

La Directrice générale,


Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre,


Philippe VAUTARD